

## Décision N°2022/19

### Demande de subvention de soutien à l'ingénierie auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Le Maire de la Commune de MAZAN ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les compétences de la commune de Mazan en matière de développement commercial et d'urbanisme,

**Vu** la délibération du conseil départemental n°2020-564 en date du 11 décembre 2020, approuvant la mise en place du partenariat avec la Banque des Territoires relative au programme « Petites Villes de Demain » et la révision du dispositif départemental d'Aide à la Structuration de Projets de Territoires (ASPT) ;

**Vu** la délibération du conseil départemental n°2021-33 en date du 26 mars 2021, approuvant le modèle de convention entre le département de Vaucluse et les bénéficiaires du programme « Petites Villes de Demain » en Vaucluse ;

**Vu** la délibération n°2021-11 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la Cove et l'Etat,

**Vu** la délibération n°2022-10 du conseil municipal du 10 février 2022 approuvant la convention de soutien à l'ingénierie entre le Département de Vaucluse, les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la Cove,

**Vu** la délibération n°2020-20 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, notamment en matière de demandes de subventions auprès des organismes extérieurs pour le financement des actions et des projets de la commune ;

**Considérant** que l'accompagnement du programme « Petites villes de demain » s'effectue au travers d'une étude portant sur le diagnostic territorial préalable à la mise en place d'un périmètre de préemption commercial et artisanal ;

**Considérant** l'offre reçue pour cette étude de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

**Considérant** le plan de financement du projet (TTC) :

	Coût TTC (en euros)	Financement TTC (en euros)		
Etude préalable à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité	5 940	ASPT Département	594	10%
		Banque des Territoires	2 970	50%
		Commune-autofinancement	2 376	40%
<b>TOTAL</b>	<b>5 940</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 940</b>	<b>100%</b>

### Décide

**ARTICLE 1** : De solliciter auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des Territoires dans le cadre de la convention de soutien à l'ingénierie au titre du programme « Petites villes de demain » dans lequel la Commune de Mazan est partie-prenante une demande de subvention à hauteur de 594 € pour le Département de Vaucluse et 2 970 € pour la Banque des Territoires ;

**ARTICLE 2** : De signer tous actes aux effets ci-dessus ;

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services de la Commune de Mazan est chargé de l'exécution administrative de la présente décision.

Fait à Mazan, le 14 septembre 2022

Le Maire,

Louis BONNET

